

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : **28**
présents : 26
absents représentés : 2
absent non représenté : /
votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 juin à 19 heures 00 minute,
le Conseil municipal de la commune de **SALLES**
dûment convoqué, s'est réuni en session **ORDINAIRE**
à la Salle des fêtes de Lavignolle, sous la présidence de Monsieur **Bruno**
BUREAU
Date de convocation du Conseil Municipal : **11 juin 2024.**

PRÉSENTS : Bruno BUREAU, le Maire,
Nadège DOSBA - Patrick ANTIGNY – Fabienne PASQUALE - Dominique BAUDE - Sylvie DUFOURCQ - Morgan BOUTET - Christiane PRÉVOST - Éric CHAUFFETON – Adjoints au Maire
Bernard PLET - Hervé GEORGES – Carole BONNAFOUX - Frantz MOUGEOT - Françoise VELAZCO - Frédéric ARAUJO - Vanessa DANIEL - Patrice JOUBERT - Vincent TÉCHOUEYRES - Tristan PAUC - Anne-Marie MOREIRA - Graziella CLICHEROUX - Jean-Pierre POUMEYRAU - Jean-Claude SAUNIER – Marie-Christine DULUC – Christian LIMONTA – Marie-France DEDOUBAT - Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Alain BOURGUIGNON a donné pouvoir à Bruno BUREAU ;
Séverine PLACE-HANS a donné pouvoir à Vanessa DANIEL.

Publié le : **18 JUIN 2024**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Dominique BAUDE.

Délibération n°2024-32 – Renouvellement des membres du Conseil des sages

Jean-Pierre POUMEYRAU, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2015-03-03 prise en Conseil municipal le 17 mars 2015 portant constitution du Conseil des Sages ;

Vu la délibération n°2021-28 en date du 12 Avril 2021 adoptant le règlement intérieur du Conseil des sages de la commune de Salles ;

Vu la délibération n°2023-53 en date du 3 Juillet 2023 portant sur la modification du règlement intérieur du Conseil des Sages de la commune de Salles ;

Vu la tenue de la commission « Action Sociale » du 06 juin 2024 ;

Considérant la démission de Monsieur METIFEUX Hugues et de Madame DEDOUBAT Marie France ;

Considérant la demande de Monsieur MAUPU de quitter le Conseil des Sages au profit d'un membre actif ;

Considérant qu'un appel à candidatures a été lancé par le Centre communal d'action sociale de la commune et relayé sur le site internet de la ville et le Facebook de la Ville ;

Considérant les demandes réceptionnées pour intégrer le Conseil des sages de la part de Cristine GUERNE, de Mireille DARROUY, de Pierre PETIT et d'Alain PINGAUD.

Considérant que conformément au règlement intérieur précité « au cours de la mandature et une fois par an, les membres du Conseil des Sages peuvent être renouvelés pour les situations suivantes : démission, décès... (...) En cas de renouvellement suite à un décès ou une démission, la commune peut relancer l'appel à candidature, une fois par an. Là-encore, une délibération du Conseil Municipal approuvera sa nouvelle composition.

Considérant que conformément au règlement intérieur précité « sur proposition des membres du Conseil des Sages, le Conseil Municipal à travers une délibération peut désigner l'un des membres comme membre d'honneur. En effet, certains membres, de par leur âge ou leurs pathologies sont empêchés de participer à toutes les réunions. Le statut de membres d'honneur peut ainsi permettre d'associer ponctuellement la personne aux réflexions du Conseil des Sages, tout en libérant une place au profit d'un membre actif. Les personnes désignées en tant que membres d'honneur ne sont pas comptabilisées dans les 15 membres actifs du Conseil des sages ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ADOpte** la liste des membres du Conseil des sages comme suit :

- Madame DARROUY Mirelle ;
- Monsieur FAURE Jacques ;
- Madame GUERNE Cristine ;
- Madame GUITTON Evelyne ;
- Monsieur JOUANNET Dominique
- Monsieur LAIR Alain ;
- Monsieur MUSELET Dominique ;
- Madame PALIZZOTTO Nadine ;
- Monsieur PETIT Pierre ;
- Monsieur PINGAUD Alain ;
- Madame ROTA Isabelle ;
- Madame SOU Cathy ;
- Madame VEREILLAS Ginette ;
- Monsieur VOISIN Luc ;
- Monsieur ZEINERT Jean Marie.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 033-213304983-20240617-DEL2024_32-DE



- **DESIGNE** Monsieur Pierre MAUPU comme membre d'honneur du Conseil des Sages de Salles

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

À Salles, le 17 juin 2024.

Le Maire,

Bruno BUREAU



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le



ID : 033-213304983-20240617-DEL2024_32-DE